

## Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

## Fonds privé Scotia de revenu - Série F

9 novembre 2018

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds privé Scotia de revenu (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. au 1-800-387-5004 ou à l'adresse fundinfo@scotiabank.com, ou visitez le [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia).

Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

## Bref aperçu

Code(s) du Fonds :	PIN1200	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Date de création de la série :	17 février 2009	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 30 septembre 2018 :	547 267 576 \$	Placement minimal :	Initial, 500 \$; subséquent, 25 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,86 %		

## Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'obligations du gouvernement fédéral et de sociétés canadiennes, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de titres de créance d'organisations supranationales. Jusqu'à 30 % de l'actif du Fonds peut être investi dans des titres étrangers ou exposé à ces titres.

Les graphiques ci-après vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

## 10 principaux placements (30 septembre 2018)

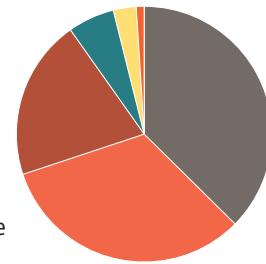
1. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,00 %	15 déc. 2019	17,3 %
2. Gouvernement du Canada 1,50 %	1 <sup>er</sup> mars 2020		9,2 %
3. Blocs de créances hypothécaires canadiennes 1,80 %	1 <sup>er</sup> nov. 2020		5,9 %
4. Province d'Ontario 4,00 %	02 juin 2021		5,4 %
5. Province d'Ontario 2,60 %	02 juin 2027		5,0 %
6. Banque Canadienne Impériale de Commerce 1,64 %	12 juil. 2021		4,7 %
7. Province d'Alberta 3,05 %	1 <sup>er</sup> déc. 2048		3,6 %
8. Gouvernement du Canada 2,75 %	1 <sup>er</sup> déc. 2048		3,5 %
9. Province d'Ontario 2,80 %	02 juin 2048		3,4 %
10. Banque Royale du Canada 2,36 %	05 déc. 2022		3,0 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 61,0 %

Nombre total de placements : 63

## Répartition des placements (30 septembre 2018)

Répartition de l'actif	
■ 37,4 %	Obligations de sociétés
■ 32,5 %	Obligations fédérales
■ 20,3 %	Obligations provinciales
■ 5,9 %	Titres adossés à des créances hypothécaires
■ 2,9 %	Trésorerie et équivalents
■ 1,0 %	Autres éléments d'actif (de passif) net



## Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer les risques associés à un fonds en examinant les variations de son rendement, c'est-à-dire sa « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre davantage d'argent que d'autres, mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## Niveau de risque

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds comporte un niveau de risque **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

## Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie quant au rendement. Il se peut que l'argent que vous investissez ne vous soit pas remboursé.

## Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série F du Fonds au cours des 8 dernières années. Les rendements exprimés tiennent compte des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours de chacune des 8 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 de ces 8 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement trimestriel**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement trimestriel des parts de série F du Fonds sur trois mois au cours des 8 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	5,1 %	30 septembre 2011	Votre placement s'élèverait à 1 051 \$
Pire rendement	-3,7 %	31 décembre 2016	Votre placement aurait baissé jusqu'à 963 \$

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les parts de série F du Fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 355 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 3,2 %.

**À qui le Fonds est-il destiné?****Aux investisseurs :**

- qui souhaitent obtenir un revenu d'intérêt périodique tout en suivant le rendement d'un indice important d'obligations canadiennes
- qui investissent à moyen ou à long terme

Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes sur honoraire auprès de représentants autorisés, dont ScotiaMcLeod.

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer dépend des lois fiscales régissant votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), ou dans un compte d'épargne libre d'impôt (CEL).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont incluses dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**Combien ça coûte?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Les parts de série F de ce Fonds sont classées comme étant « sans frais », ce qui veut dire qu'il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous les achetez par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou des membres de notre groupe. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition si vous achetez des parts auprès d'autres représentants inscrits.

**2. Frais du Fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série F du Fonds.

En date du 30 juin 2018, les frais de cette série du Fonds s'élevaient à 0,86 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,60 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration à taux fixe et des frais d'exploitation (les « frais du Fonds ») des parts de Série F du Fonds.	0,86 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	0,86 %

**Renseignements sur la commission de suivi**

Aucune commission de suivi n'est exigible pour cette série du Fonds.

**3. Autres frais**

Les frais ci-dessous peuvent vous être imposés si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des parts du Fonds.

**Frais****Ce que vous payez**

- **Frais d'opérations à court terme** Des frais correspondant à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 31 jours de l'achat. Ces frais sont remis au Fonds.
- **Frais des comptes sur honoraires** Vous devrez peut-être payer des frais, qui sont négociés entre vous et votre courtier et payés directement à la société de votre courtier. Les investisseurs qui achètent cette série du Fonds doivent participer à un programme d'honoraires ou d'emballage avec la société de leur courtier.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de parts d'un Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Pour plus d'information**

Veuillez contacter Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et des autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**

1 Adelaide Street East  
28th Floor  
Toronto, Ontario, M5C 2V9  
Sans frais : 1-800-387-5004  
Courriel : [fundinfo@scotiabank.com](mailto:fundinfo@scotiabank.com)  
Site Web : [www.banquescotia.com/fondspriresscotia](http://www.banquescotia.com/fondspriresscotia)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).